



Distr.: Générale  
24 mai 2010

Français  
Original : Anglais

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

Treizième session  
Réunion du Groupe d'experts  
Bamako, 21-25 juin 2010

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Conférence se réunit en session ordinaire tous les deux ou trois ans. L'invitation du Gouvernement du Mali pour accueillir la treizième session ordinaire a été acceptée par la Conférence, à sa douzième session, qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 7 au 12 juin 2008.
2. À la suite de cette invitation, il a été décidé que la treizième session de la CMAE se tiendrait au Mali du 21 au 25 juin 2010 et que la session consisterait en une réunion du Groupe d'experts du 21 au 23 juin 2010 et un segment ministériel du 23 au 25 juin 2010.
3. À cet égard, le Bureau a examiné et adopté un ordre du jour provisoire pour le segment ministériel de la treizième session, qui figure dans le document UNEP/AMCEN/13/1. Le Bureau a également choisi pour thème de la session le « Renforcement des liens entre les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification à l'appui du développement durable ».
4. Quelques semaines avant l'ouverture de la session, le secrétariat distribuera une note d'information sous la cote UNEP/AMCEN/13/INF/1. La liste complète des documents établis pour la session figure à l'annexe I du présent document.

## I. Objectifs et aperçu général du segment ministériel

5. La session vise principalement à fournir aux ministres de l'environnement une plateforme pour délibérer sur les questions de fond capitales pour l'Afrique et que le continent doit affronter dans le contexte de la désertification, des négociations permanentes sur les changements climatiques et de l'appauvrissement de la diversité biologique. Les ministres participant à la session examineront le programme de travail indicatif de la CMAE pour 2011-2012. Ils examineront également les progrès accomplis en ce qui concerne :

- a) Les préparatifs de l'Afrique en vue l'élaboration d'une position de négociation commune sur le régime international global sur les changements de climat pour l'après 2012;
- b) L'élaboration du cadre global des programmes africains sur les changements climatiques;
- c) Les préparatifs de l'Afrique aux fins de l'élaboration d'une position de négociation commune sur le régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage de leurs avantages, en vue de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Nagoya (Japon) en octobre 2010;

K1061379 080610

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

d) L'approche suivie par l'Afrique eu égard aux mesures de lutte contre la désertification à l'échelle du continent.

6. Les ministres délibéreront également sur l'état et l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la CMAE. Les données disponibles tendent à indiquer que le rythme des paiements par les États membres demeure assez lent, ce qui entrave l'application des décisions de la Conférence et de son programme de travail. Il est donc urgent que les ministres procèdent à des évaluations critiques afin de donner de nouvelles orientations sur la démarche à suivre pour améliorer les contributions au Fonds d'affectation spéciale.

7. Les ministres examineront de nouveau, aux fins de son adoption, le texte révisé des statuts de la CMAE, qui a été établi sur la base des recommandations émises par les ministres à la huitième session de la Conférence, approuvé à la neuvième session, et renvoyé pour nouvel examen lors des dixième, onzième et douzième sessions.

8. Les ministres se pencheront également sur le nouveau statut de la CMAE, faisant désormais partie du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, ainsi que sur les questions qui s'y rapportent.

9. Le Groupe d'experts portera de nouvelles questions, telles que la question des produits chimiques, à l'attention des ministres, pour examen. Le Groupe attirera également l'attention sur un bilan des travaux entrepris aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

10. Les ministres adopteront les décisions découlant de leurs délibérations au titre des divers points de l'ordre du jour.

## **II. Points inscrits à l'ordre du jour**

### **A. Point 1: Ouverture de la réunion**

11. Le représentant du Ministre sud-africain de l'environnement, Président en exercice de la CMAE, présidera la réunion du Groupe d'experts, tandis que le représentant du Vice-président du Bureau de la CMAE venant du Burkina Faso exercera les fonctions de Rapporteur. Toutefois, en l'absence de ces deux membres du Bureau, une réunion du Bureau sera convoquée la veille de l'ouverture de la session, le 20 juin 2010, pour faire le point sur la gestion de la réunion et désigner, conformément aux dispositions des statuts de la Conférence, les membres présents du Bureau qui se verront assigner des responsabilités au cours de la session.

12. Le Bureau actuel est constitué comme suit :

Président : Afrique du Sud

Vice-présidents : Érythrée, Gabon et Jamahiriya arabe libyenne

Rapporteur : Burkina Faso.

13. Des représentants des organismes des Nations Unies, de l'Union africaine, du Secrétariat du NEPAD, des communautés économiques sous-régionales africaines, de la Banque africaine de développement, et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux sont attendus à la session.

14. Le représentant du Président fera une déclaration liminaire.

### **B. Point 2 : Questions d'organisation**

15. Le Groupe d'experts sera saisi de l'ordre du jour provisoire (UNEP/AMCEN/EGM/13/1), pour examen et adoption. Un calendrier des travaux pour la réunion est fourni à l'annexe II du présent document.

## 1. **Élection du Bureau**

16. Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de la CMAE, les travaux de la réunion du Groupe d'experts seront dirigés par le Bureau élu à la douzième session. Par conséquent, l'Afrique du Sud présidera la réunion et le Burkina Faso fera fonction de rapporteur. Les vice-présidents seront l'Érythrée, le Gabon et la Jamahiriya arabe libyenne.

17. Des consultations régionales seront encouragées en vue de l'élection de membres du Bureau pour la prochaine période biennale. Les élections auront pour but de pourvoir les postes de président et de rapporteur. Un vice-président sera élu dans chacune des autres sous-régions. Une ventilation des postes occupés au sein du Bureau depuis 1985 sera distribuée pour être éventuellement utilisée lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

## 2. **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux**

18. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour et le calendrier des travaux de sa réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/AMCEN/EGM/13/1 et du calendrier des travaux fourni à l'annexe II du présent document.

19. Le secrétariat dressera la liste des divers groupes de travail et de rédaction, et le Président invitera les experts à se joindre à l'un ou l'autre de ces groupes. Chaque expert informera le secrétariat de son choix avant la fin de séance matinale de la première journée.

## C. **Point 3 : Examen du rapport du secrétariat**

20. Le représentant du secrétariat de la CMAE présentera un rapport sur les activités menées par la CMAE au cours de la période intersessions (UNEP/AMCEN/13/4).

## D. **Point 4 : exposé de la Commission de l'Union africaine sur le programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable**

21. Le représentant de la Commission de l'Union africaine présentera un exposé sur le programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable, qui vise à renforcer les capacités des pays africains pour leur permettre de surveiller l'environnement, faciliter la gestion des ressources naturelles et relever le défi du développement durable.

## E. **Point 5 : Exposé de l'Organe de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique sur l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique**

22. L'Organe de planification et de coordination du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et la CMAE ont lancé, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un processus d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Ce processus implique que l'on dresse un bilan complet, que l'on mène des travaux analytiques, que l'on prépare les documents nécessaires et les recommandations connexes, que l'on organise une réunion consultative à l'intention des parties prenantes clés et que l'on établisse une plateforme de partenariats. Les travaux d'examen ont été amorcés en avril 2010 et devraient être achevés en juillet de la même année, pour le lancement de la plateforme de partenariats. Le représentant de l'Organe de planification et de coordination du NEPAD présentera un rapport sur les progrès accomplis en la matière.

**F. Point 6 : Examen des résultats des consultations régionales pour les pays africains sur le régime international régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages**

23. Les délibérations seront consacrées à l'examen et à l'adoption de la position africaine commune et de la contribution de l'Afrique au processus final de prise de décision sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages, qui aura lieu à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. À cette réunion, la Conférence des Parties devrait évaluer la réalisation de l'objectif de la Convention à l'horizon 2010 qui est de réduire sensiblement le rythme de l'appauvrissement de la diversité biologique, adopter un régime international régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages et célébrer 2010, Année internationale de la biodiversité.

24. Les activités qu'il convient d'entreprendre dans la région entre juillet et octobre 2010 seront également examinées.

**G. Point 7 : Examen du projet de programme de travail indicatif pour l'exercice biennal 2011-2012 et état du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

25. Le projet de programme de travail indicatif provisoire de la CMAE pour l'exercice biennal 2011-2012 (UNEP/AMCEN/EGM/13/3) sera présenté pour examen. Il importe de signaler que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD vise principalement à compléter les processus pertinents en cours en Afrique, y compris le programme de travail de la CMAE, afin d'améliorer l'état de l'environnement dans la région et de contribuer à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté.

**H. Point 8 : Examen du deuxième projet de texte des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

26. Dans la décision 3 adoptée à sa dixième session ordinaire, la CMAE note avec satisfaction les efforts fournis par le secrétariat en vue de faciliter l'achèvement du texte révisé des statuts de la Conférence. Elle note également que seuls quelques pays ont soumis des observations sur la version révisée des statuts et prie donc le secrétariat de distribuer la version révisée des statuts, aussi bien en anglais qu'en français, à tous les pays africains pour examen et observations. À ses onzième et douzième sessions, la CMAE a décidé de reporter les débats sur les statuts de la Conférence jusqu'à ce que les changements institutionnels au sein de l'Union africaine soient établis de façon plus claire.

27. Au vu de la décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) de février 2009, par laquelle l'Assemblée de l'Union africaine a décidé de reconstituer les comités techniques spécialisés de l'Union africaine (DOC. EX.CL/496(XIV)), la CMAE fait désormais partie du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine. Il est donc nécessaire de réexaminer le deuxième projet de texte des statuts.

**I. Point 9 : Travaux préparatoires au segment ministériel de la treizième session**

28. Deux groupes de travail seront établis. Le premier groupe sera chargé de l'examen des questions relatives aux politiques, tandis que le deuxième groupe se penchera sur les questions techniques. Les experts seront invités à se joindre à l'un des deux groupes. Chaque expert informera le secrétariat de son choix avant la fin de séance matinale de la première journée, le 21 juin 2010.

29. Le premier groupe de travail sera amené à examiner le projet de Déclaration de Bamako; les éléments du dialogue ministériel sur la diversité biologique et la désertification; les conclusions des réunions régionales tenues en vue de l'élaboration d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages; et le projet de texte des statuts de la Conférence.

30. Le deuxième groupe de travail devrait se pencher sur le projet de programme de travail indicatif provisoire pour l'exercice biennal 2011-2012; les éléments du dialogue ministériel sur les changements climatiques; le projet de cadre global des programmes sur les changements climatiques en Afrique; le Fonds général d'affectation spéciale; et le programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable.

#### **J. point 10: Adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts**

31. Le Rapporteur présentera une synthèse du rapport sur les travaux de la réunion, y compris les projets de décision. Il demandera l'examen du rapport pour amendement et adoption, sous l'orientation du Président de la réunion du Groupe d'experts.

32. Le Président invitera les experts à présenter leurs observations, paragraphe par paragraphe. Seules les observations de fond seront prises en compte. Elles devront nécessairement être soumises par écrit au Rapporteur.

33. Le Président demandera l'adoption du rapport en principe, étant entendu qu'il appartiendra au secrétariat d'intégrer les observations des participants dans le rapport final qui sera publié en anglais et en français.

#### **K. Point 11: Questions diverses**

34. Les questions qui sont dignes d'être prises en considération mais ne sont pas inscrites à l'ordre du jour seront examinées.

35. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse un exemplaire d'un document de base au secrétariat, pour distribution au cours de la session. Une version anglaise du document doit être rendue disponible. Dans le cas où une décision devait être prise, un projet de texte serait également rendu disponible, en anglais.

#### **L. Point 12: Clôture de la session**

36. Le Président invitera le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique et le Directeur du Département de l'agriculture, de l'économie rurale et de l'environnement de la Commission de l'Union africaine à présenter leurs observations finales avant de prononcer la clôture de la réunion.

## Annexe I

## Liste des documents

| <b>Documents de travail</b>    |   |
|--------------------------------|---|
| UNEP/AMCEN/13/1                | Ordre du jour provisoire  |
| UNEP/AMCEN/13/1/Add.1          | Ordre du jour provisoire annoté   |
| UNEP/AMCEN/13/3                | Report of the expert group segment  |
| UNEP/AMCEN/13/4                | Rapport du secretariat pour la période allant de juillet 2008 à juin 2010   |
| UNEP/AMCEN/13/5                | État du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement   |
| UNEP/AMCEN/13/6                | Draft revised constitution of the African Ministerial Conference on the Environment   |
| UNEP/AMCEN/13/7                | Consideration of the African Ministerial Conference on the Environment as part of the Specialized Technical Committee on Agriculture, Rural Development, Water, and Environment of the African Union and related matters        |
| UNEP/AMCEN/13/8                | Draft comprehensive framework of African climate change programmes  |
| UNEP/AMCEN/13/9                | Projet de stratégie de communication de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en matière de changement climatique   |
| UNEP/AMCEN/EGM/13/1            | Ordre du jour provisoire  |
| UNEP/AMCEN/EGM/13/1/Add.1      | Ordre du jour provisoire annoté   |
| UNEP/AMCEN/EGM/13/3            | Projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour l'exercice biennal 2011–2012   |
| <b>Documents d'information</b> |   |
| UNEP/AMCEN/13/INF/1            | Information note on the thirteenth session  |
| UNEP/AMCEN/13/INF/2            | Report on the implementation of decision 6  |
| UNEP/AMCEN/13/INF/3            | Report on the African regional seas programme   |
| UNEP/AMCEN/13/INF/4            | Compilation of recommendations for combating climate change in Africa and the subregions  |
| UNEP/AMCEN/13/INF/5            | Africa regional implementation meeting policy statement to the Commission on Sustainable Development at its eighteenth and nineteenth sessions on the 10-year framework of programmes on sustainable consumption and production |
| AMCEN/SS/III/6                 | Rapport du segment ministériel de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement   |
| AMCEN/EX.MTG/II/2              | Rapport de la deuxième session extraordinaire sur le changement climatique  |

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| AMCEN/SS/III/4                | Rapport de la réunion du Groupe d'experts de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement   |
| AMCEN/AHLPCC/2/2              | Rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques  |
| AMCEN/CA/CC/1                 | Rapport de la réunion sous-régionale de l'Afrique centrale sur les changements climatiques organisée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement   |
| AMCEN/EAC/CC/1                | Rapport de la réunion sous-régionale de l'Afrique de l'Est sur les changements climatiques, conjointement organisée par la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement |
| AMCEN/NSA/CC/1                | Report of the North and Southern African subregional meeting on climate change   |
| <b>Documents de référence</b> |  |
| AMCEN/13/Ref/1                | Review and analysis of the negotiating text on long-term cooperative action in the light of the specific circumstances of Africa   |
| UNEP/AMCEN/Ref/2              | Climate change, clean technology and green growth opportunities in Africa  |
| UNEP Doc.                     | State of biodiversity in Africa  |

## Annexe II

## Calendrier des travaux, 21–23 juin 2010

| 21 juin 2010      |   |
|-------------------|---|
| 9 h 30 – 10 h 30  | <b>Point 1 : Ouverture de la réunion</b>  |
| 10 h 40 – 11 h 00 | <b>Point 2 : Questions d'organisation :</b><br><i>Item 2 a)</i> : Élection du Bureau<br><i>Item 2 b)</i> : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux<br><br>Formation des groupes de rédaction   |
| 11 h 00 – 11 h 20 | <b>Point 3 : Examen du rapport du secrétariat</b>   |
| 11 h 20 – 11 h 35 | <b>Point 4 : Exposé de la Commission de l'Union africaine sur le programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable</b>  |
| 11 h 35 – 11 h 50 | <i>Pause café</i>   |
| 11 h 50 – 12 h 05 | <b>Point 5 : Exposé de l'Organe de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique sur l'examen de la mise en oeuvre du Plan d'action de l'Initiale environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique</b> |
| 12 h 05 – 12 h 20 | <b>Point 6 : Examen des résultats des consultations régionales pour les pays africains sur le régime international régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages</b>   |
| 12 h 20 – 12 h 35 | <b>Mise en œuvre synergique des conventions de Rio : étude de cas</b>   |
| 12 h 35 – 14 h 10 | <i>Déjeuner</i>   |
| 14 h 10 – 14 h 30 | <b>Point 7 : Examen du projet de programme de travail indicatif pour l'exercice biennal 2011-2012 et état du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement</b>  |
| 14 h 30 – 14 h 45 | <b>Point 8 : Examen du deuxième projet de texte des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement</b>  |
| 14 h 45 – 15 h 00 | Présentation des séances en groupe de travail et formation des groupes de rédaction   |
| 15 h 00 – 16 h 00 | <b>Point 9 : Travaux préparatoires au segment ministériel de la treizième session</b> – réunion des groupes de travail et de rédaction  |
| 16 h 00 – 16 h 15 | <i>Pause café</i>   |
| 16 h 15 – 18 h 00 | Réunion des groupes de travail et de rédaction (cont.)  |

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>22 juin 2010</b> |   |
| 9 h 00 – 11 h 00    | Réunion des groupes de travail et de rédaction (cont.)  |
| 11 h 00 – 11 h 20   | <i>Pause café</i>   |
| 11 h 20 – 12 h 30   | Réunion des groupes de travail et de rédaction (cont.)  |
| 12 h 30 – 14 h 00   | <i>Déjeuner</i>   |
| 14 h 00 – 16 h 30   | Réunion des groupes de travail et de rédaction (cont.)  |
| 16 h 30 – 18 h 00   | <b>Examen des rapports :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des groupes de travail et de rédaction, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports sur les travaux des groupes</li> <li>- Projet de Déclaration de Bamako</li> <li>- Projets de décision</li> <li>- Projet de programme de travail indicatif</li> </ul> </li> <li>• Rapport des séances plénières</li> </ul> |
| <b>23 juin 2010</b> |   |
| 9 h 00 – 11 h 00    | Examen des rapports (cont.)   |
| 11 h 00 – 12 h 30   | <b><i>Point 10 : Adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts</i></b><br><br><b><i>Point 11: Questions diverses</i></b><br><br><b><i>Item 12: Clôture de la réunion</i></b>  |